

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothee BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Eric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelynne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAIN, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Création d'un emploi de gestionnaire paies et carrières

RH/2025/82

Conseil Communautaire du
29 septembre 2025

OBJET : Création d'un emploi de gestionnaire paies et carrières

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux collectivités de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que pour bon fonctionnement du service, la collectivité souhaite créer un poste de gestionnaire de paies et carrières à temps complet pour son service des ressources humaines mutualisé, suite au départ d'un agent ;

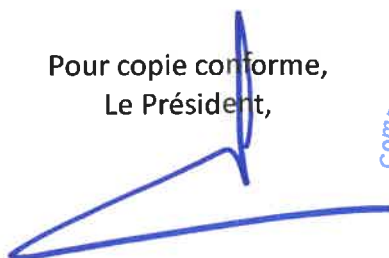
CONSIDÉRANT la création de cet emploi à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

-CRÉE un poste de gestionnaire de paies et carrières à temps complet pour le service des ressources humaines, à compter du 1^{er} octobre 2025,
-DIT que la rémunération indiciaire sera basée sur l'indice brut 500 maximum,
-PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND